



## COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Séance du mardi 11 JANVIER 2022

*Le 11 janvier 2022 à 18h15, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 21 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, en salle visio-conférence à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.*

Nombre de membre en exercice : 16

Monsieur BREIL Roger est nommé secrétaire

### Ordre du jour :

---

- **TRANSPORT A LA DEMANDE / MOBILITE**
  - Démarrage du service le 1<sup>er</sup> février 2022
  - Avis sur le bassin de mobilité de la Région
  
- **PETITES VILLES DE DEMAIN**
  - Avancement de la démarche, convention bourg-centre
  - Projet en partenariat avec écoles Architecture et Sciences Politiques
  
- **SCOT**
  - Retour comité de pilotage décembre
  
- **GERS NUMERIQUE**
  - Propositions de bouquet de services informatiques
  
- **ENTENTE ASTARAC**
  - Renouvellement de la convention
  
- **PROJETS EN EMERGENCE**
  - Château de Saint-Blancard : réflexions en cours
  - Centre Départemental des Sports de Nature : réflexions en cours
  - Centre d'interprétation à Sansan
  
- **Questions diverses**

### Etaient présent :

---

MM. BALAS, BALDINI, BONNET T, BONNET E, BREIL, CASTEX, GERAULT, LALANNE, MARQUILLIE, RIVIERE  
MMES. CASALE, EXILARD, JOULLIE, ROUSSEAU

## Les points suivants ont été examinés et délibérés :

---

### 1. Convention de partenariat avec ENSAP et IEP de Bordeaux

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16  
Présents : 14  
Votants : 14  
    dont « Pour » : 14  
    dont « Contre » : 0  
Abstention : 0

Le Président propose au Bureau Communautaire de conclure un partenariat avec l'ENSAP (L'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage) et l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux ayant pour but la réalisation de d'une étude intitulée « Nouvelles formes d'habiter en Val de Gers » et dont le descriptif est joint en annexe.

Ce partenariat est conclu pour une durée d'un an et implique une participation financière de 5000 € HT.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité des membres présents **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat ci-annexée.
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention et toutes les pièces y afférentes.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget principal.

## Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations

---

### ➤ TRANSPORT A LA DEMANDE / MOBILITE

- Démarrage du service le 1<sup>er</sup> février 2022
- Avis sur le bassin de mobilité de la Région

### ➤ PETITES VILLES DE DEMAIN

- Avancement de la démarche, convention bourg-centre

### ➤ SCOT

- Retour comité de pilotage décembre

### ➤ GERS NUMERIQUE

- Propositions de bouquet de services informatiques

### ➤ ENTENTE ASTARAC

- Renouvellement de la convention

### ➤ PROJETS EN EMERGENCE

- Château de Saint-Blancard : réflexions en cours
- Centre Départemental des Sports de Nature : réflexions en cours
- Centre d'interprétation à Sansan

### ➤ Questions diverses